



À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 20 novembre 2023, à 20h30 sont présents les conseillers : Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Sont absent : Michel Lord, Patrick Wenning et Maxime Partenza

Madame Marijke Wynants, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil y compris les absents

La mairesse madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 20h35.

**8768-11-2023**  
**Ouverture de la**  
**séance**

Il est proposé par Josiane Fabry appuyé par Léo Choquette, et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

**8769-11-2023**  
**Adoption de l'ordre**  
**du jour**

Il est proposé par André Raymond appuyé par Léo Choquette résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**8770-11-2023**  
**Banque d'heures à**  
**la firme Raymond**  
**Chabot, Grant**  
**Thornton pour du**  
**soutien comptable**

ATTENDU QUE la directrice générale a constaté un retard dans les obligations comptables de la municipalité pour l'année 2023;

ATTENDU QUE des informations sont manquantes afin de pouvoir déposer les prévisions budgétaires pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la municipalité est limitée dans le temps pour remédier aux retards encourus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josiane Fabry appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une banque d'heures à la firme Raymond Chabot, Grant Thornton pour du soutien comptable afin d'aider la directrice générale.

**8771-11-2023**  
**Demande de**  
**commandite du**  
**CERG pour**  
**l'achat de**  
**présentoirs de**  
**plancher**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier de la part du CERH pour l'achat de présentoirs de plancher;

ATTENDU QUE ces présentoirs sont nécessaires à la gestion du comptoir familial du Centre d'entraide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'autoriser une participation au montant de 650 \$ pour le CERH.

**8772-11-2023**  
**Adoption de la**  
**politique**  
**familiale,**  
**MADA et son**  
**plan d'action**

ATTENDU QUE la municipalité a présenté une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale et MADA dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipale et amis des aînées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Raymond, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Emmanuelle Prud'homme à signer au nom de la municipalité d'Henryville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et MADA ainsi que d'en faire le dépôt auprès du ministère de la famille et le ministère de la santé et des services sociaux.

**8773-11-2023**  
**Adoption du**  
**Comité de suivis**  
**pour le plan**  
**d'action de la**  
**politique**

ATTENDU QUE la mise sur pied d'un comité PFM-MADA est nécessaire pour assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action de la politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité de procéder à la création d'un comité PFM-MADA ayant pour mandat d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action et ce sous la responsabilité des élus responsables des

**familiale et  
MADA**

questions familiales et des aînés ainsi que de Mme Emmanuelle Prud'homme, coordonnatrice aux loisirs de la municipalité.

**8774-11-2023  
Renouvellement de  
l'entente de  
partenariat avec  
l'association des  
pompiers  
auxiliaires de la  
Montérégie  
(APAM)**

ATTENDU QUE l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) nous a fait parvenir une nouvelle entente de service pour 2024;

ATTENDU QUE L'APAM offre un service de soutien aux sinistrés et aux intervenants de l'urgence;

ATTENDU QUE la cotisation annuelle est établie à un montant de 27 \$ par pompier;

ATTENDU QUE le tarif de répartition annuel est établi à 120 \$ pour 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Raymond, appuyé par Léo Choquette et il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de partenariat avec l'APAM.

**8775-11-2023  
Avis de motion et  
dépôt du projet de  
règlement sur les  
projets particuliers  
de construction, de  
modification ou  
d'occupation d'un  
immeuble  
(PPCMOI)**

*Madame Danielle Charbonneau, mairesse, fait la présentation du projet de règlement 229-2023 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Elle explique le projet de règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.*

ATTENDU QU'un règlement sur les projets particuliers, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) permet la réalisation de projets malgré le fait qu'ils dérogent aux règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait se doter d'un tel projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Raymond, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement 229-2023 concernant les PPCMOI tel que présenté incluant notamment :

- La procédure pour faire une demande de PPCMOI;
- Le territoire d'application touché par le règlement;
- Les critères d'évaluation des demandes;
- Les tarifs exigés pour déposer une demande.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8776-11-2023  
Levée de la  
séance**

Sur la proposition de André Raymond, appuyé par Léo Choquette et il est résolu à l'unanimité que la séance publique soit levée à 20h56

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

---

Danielle Charbonneau  
Mairesse

---

Marijke Wynants  
Directrice générale et greffière-trésorière.

***« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».***